

Bourse de leadership étudiant pour l'avancement de l'équité, de la diversité et de l'inclusion envers les communautés des Premiers Peuples en orthophonie et en audiologie

Date limite de soumission : 31 octobre

Valeur de la bourse :

- Une bourse de **5 000 \$** est attribuée annuellement (max 2 ans/candidat).
- Au-delà d'un soutien financier, cette bourse offre également un accompagnement personnalisé sous forme de mentorat et des occasions de réseautage.

La personne récipiendaire peut présenter une nouvelle demande l'année suivante afin de poursuivre le développement de son initiative.

Objectifs :

Cette bourse vise à soutenir le développement d'un leadership étudiant engagé envers l'amélioration de l'équité et de la diversité en orthophonie et en audiologie. Elle reconnaît que les Premiers Peuples (Premières Nations, Métis et Inuit – PNMI) continuent de faire face à des inégalités dans l'accès aux services, dans la production des connaissances et dans la représentation au sein des professions.

La bourse a pour objectif d'accompagner des personnes étudiantes qui souhaitent contribuer de manière concrète à réduire ces inégalités par la réalisation d'un projet porteur de retombées pour ces communautés. Les personnes étudiantes issues des communautés concernées apportent des savoirs expérientiels essentiels à cette réflexion et sont encouragées à déposer leur candidature. La bourse reconnaît également que la responsabilité de promouvoir l'équité est collective et qu'elle repose sur l'engagement de l'ensemble des membres de la profession. La bourse est donc ouverte à toute personne candidate présentant un projet pertinent, réfléchi et susceptible de contribuer à des changements durables dans les domaines de l'orthophonie ou de l'audiologie.

Nature du projet :

La candidature doit s'appuyer sur une idée, une question ou une initiative que la personne souhaite développer pendant sa formation.

Il n'est pas attendu que ce projet soit entièrement réalisé dans le cadre de la bourse. Celle-ci vise plutôt à offrir le temps, les ressources, le mentorat et les occasions de collaboration permettant à la personne récipiendaire de faire évoluer sa réflexion et de consolider les bases d'un projet susceptible d'avoir des retombées durables.

Le projet peut prendre différentes formes :

- l'amélioration des pratiques cliniques;
- le développement ou l'adaptation d'outils cliniques ou pédagogiques;
- un projet de recherche;

- des activités de mobilisation ou de transfert des connaissances;
- le développement de partenariats avec les communautés;
- des initiatives de sensibilisation ou de formation;
- toute autre démarche susceptible de contribuer à une plus grande équité envers les Premiers Peuples dans les domaines de l'orthophonie ou de l'audiologie.

Nature de l'accompagnement :

Le mentorat offert vise à accompagner les personnes récipiendaires dans le développement d'une démarche collaborative et réflexive. Les activités proposées permettront d'explorer les principes de partenariat avec les communautés, de réfléchir au positionnement de la personne porteuse de l'initiative, de favoriser le développement de collaborations significatives et d'enrichir les projets grâce aux savoirs et aux perspectives des personnes concernées.

Critères d'admissibilité :

1. Être une personne qui étudie à la maîtrise **professionnelle** en [orthophonie](#) ou en [audiologie](#) de l'UdeM
2. Correspondre aux exigences des programmes visés au moment de la demande.
 - a. Détenir ou prévoir détenir un diplôme de baccalauréat incluant les cours obligatoires requis.
 - b. Avoir fait les heures de bénévolat ou avoir fait l'équivalent en expérience sur le marché du travail;
 - c. Attester d'une maîtrise de la langue française correspondante aux exigences des programmes.

Documents requis :

1. une **lettre** (maximum deux pages) présentant :
 - l'initiative proposée;
 - les motivations de la personne candidate;
 - les retombées anticipées de cette initiative;
 - la manière dont le mentorat et la bourse contribueront à son développement professionnel;
2. un **curriculum vitae**;
3. les **relevés de notes** pertinents;
4. tout document permettant **d'attester du respect des critères d'admissibilité** aux programmes.

Processus :

Les candidatures doivent être soumises au moyen du formulaire [LimeSurvey](#) et être accompagnées des documents requis permettant d'attester le respect des critères d'admissibilité.

Critères d'évaluation :

L'évaluation tiendra compte de la pertinence de l'initiative au regard des objectifs de la bourse, notamment :

- de la capacité de la personne candidate à démontrer une posture réflexive quant à sa place dans le projet, aux relations de collaboration envisagées avec les communautés concernées et à la manière dont celles-ci pourront contribuer à orienter son développement;
- du potentiel de développement et des retombées anticipées;
- du parcours académique, professionnel, communautaire ou personnel de la personne candidate;
- de la motivation et de l'engagement démontrés par la personne candidate;

Comité d'attribution de la bourse :

Un comité d'attribution comprenant des personnes issues d'une diversité de communautés incluant des professionnel·les en orthophonie et audiologie et des membres de l'École d'orthophonie et d'audiologie effectuera l'évaluation des candidatures.

Chronologie :

- Septembre : rencontre de lancement de la bourse comprenant une présentation du programme, un accompagnement à la préparation de la candidature (lettre et CV), une période de questions ainsi que des échanges avec d'anciennes personnes récipiendaires.
- Octobre : période de soumission. **Date limite le 31 octobre.**
- Novembre et décembre : analyse des candidatures par le comité d'attribution.
- Janvier : attribution de la bourse.
- Avril et août : rencontres de mentorat et de suivi visant à soutenir le développement de l'initiative et du parcours de la personne récipiendaire.